

M 181 A – 23.10

Motion du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉCARBONÉE

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à remplacer l'ensemble des véhicules à carburant appartenant à la Commune (voitures, motos, tracteurs, camions, tondeuses, etc.) par une alternative décarbonée (électrique ou autre) ; à ne plus acquérir de véhicules utilisant du pétrole ou ses dérivés ;
- 2 à élaborer un plan de remplacement afin d'effectuer cette transition progressivement ;
- 3 à avoir remplacé la totalité des véhicules à carburant à l'horizon 2030 ;
- 4 à rendre compte au Conseil municipal de l'état de la flotte et du plan de remplacement au moins une fois par année.

